



Objet :
Demande d'avis scientifique
crabe des neiges

Service des Affaires
Maritimes et Portuaires
97500 Saint-Pierre

Vos réf. : 25/UAM/SAMP/2017

Affaire suivie par Martial Laurans, Laboratoire de Biologie Halieutique Brest

Saint-Pierre le 12 avril 2017,

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

**Etablissement public à caractère
industriel et commercial**

**Délégation de Saint-Pierre et
Miquelon**
Quai de l'Alysse
BP 4240
97500 Saint-Pierre et Miquelon

téléphone 33 (0)5 08 41 30 83

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Madame,

En réponse à votre demande d'avis scientifique du 17 mars dernier, concernant le crabe des neiges, vous voudrez bien trouver ci-dessous les éléments de diagnostic ainsi que nos recommandations pour la gestion.

La situation de la pêcherie des crabes des neiges a profondément changé. Les débarquements sont ainsi passés de 325 en 2012 à 5 tonnes pour l'année 2016 (Figure 1).

Dans la zone de pêche des navires de Saint-Pierre, l'abondance du crabe des neiges a suivi les tendances observées dans l'ensemble de la zone 3 Ps qui englobe la ZEE de Saint-Pierre et Miquelon, ce qui confirme qu'il s'agit du même stock.

En 2016, tous les indices sont au plus bas: indices de recrutement, de pré-recrutement et de biomasse issus de campagnes scientifiques ou indices commerciaux de CPUE (Figures 2 et 3). Sur la période récente, ces indices diminuent depuis 2009.

Evolution de la production annuelle débarquée à Saint Pierre et Miquelon (tonnes)

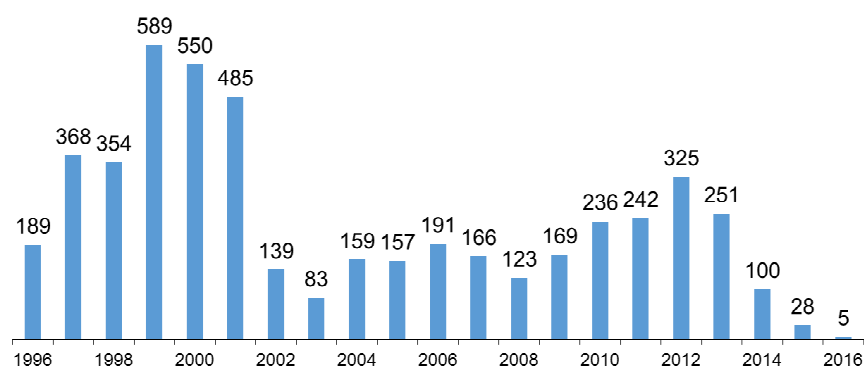
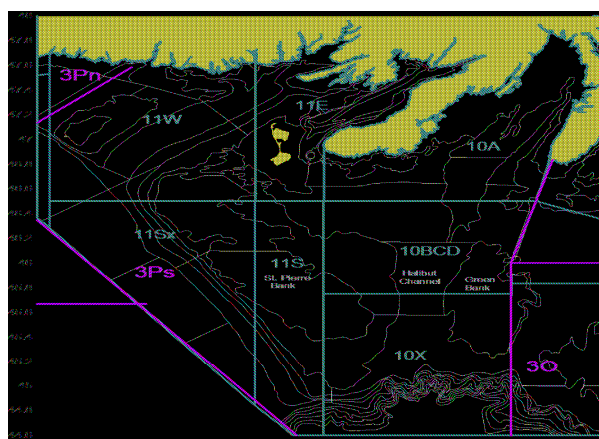


Figure 1: Débarquements de crabes des neiges pour les navires de Saint-Pierre et Miquelon



Zone 3Ps

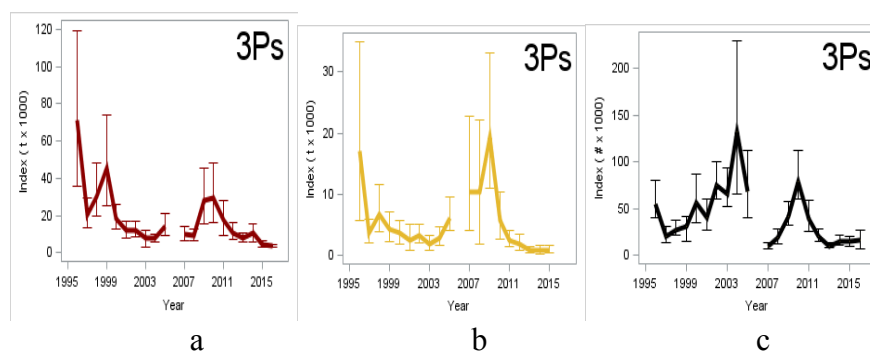


Figure 2: Indice de biomasse à partir de campagnes de chalutages. a : Indice de biomasse exploitable (>95mm CW). b : Indice de biomasse de pré-recrutement. c : Indice de biomasse des petits crabes (<50mm CW).

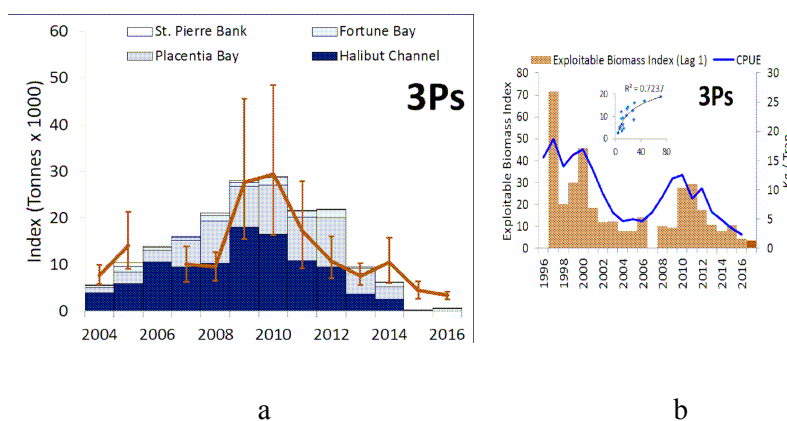


Figure 3: a, Indice d'abondance par pêche scientifique au casier pour différents secteurs du 3Ps versus l'indice de biomasse exploitable issu des campagnes de chalutage. b, CPUE standardisé à partir des données commerciales.

Compte tenu de l'état du stock, une diminution du quota de 50% a été proposée dans les eaux canadiennes du 3Ps. S'agissant d'un stock unique, une diminution du même ordre se justifie dans les eaux de Saint-Pierre et Miquelon, soit un quota maximum de 50 tonnes.

La situation actuelle, en considérant les données disponibles sur le recrutement (Figure 2b et 2c) ou les séries de température de fond, ne laissent pas prévoir d'amélioration avant plusieurs années.

En plus de la diminution du quota, il convient de limiter la capture des individus sous tailles car leur survie est très faible et la mortalité induite par la pêche sur ces individus impacte fortement la biomasse féconde future.

Herlé Goragner, délégué pour Saint-Pierre et Miquelon